

La finance islamique et le financement des PME au Maroc

[Islamic finance and the financing of SMEs in Morocco]

Mohamed ADRAOUI, Khalid ROUGGANI, and Nabil BOUAYAD AMINE

Economic and Management Laboratory (LEG),
Doctoral School,
University Hassan 1st, Morocco

Copyright © 2016 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the *Creative Commons Attribution License*, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

ABSTRACT: The Islamic finance develops rapidly and its activity draws several stakeholders, Morocco is considered as one of the few Arab-Muslim countries not to have Islamic Bank. Morocco has everything to gain by integrating the Islamic finance. Who can bring fresh resources, and inject a new blood in our economy.

Through our research we wonder about the place of Islamic finance in the financing of small and medium-sized enterprises, thanks in particular to an offer of financial products complementary to the classical system, which allows to meet the growing needs of SMES who struggle yet to find adequate sources of funding.

We are going to present in a first time the Islamic financial system by focusing on the products of this branch of the conventional finance, and also the products offered by this new industry. In a second time we discuss the contribution of the conventional Finance in Morocco in relation to small and medium-sized enterprises.

KEYWORDS: Islamique Finance, Finance conventional, SMEs, banks alternatives, Islamique financial products.

RESUME: La finance islamique se développe rapidement et son activité attire plusieurs intervenants, Le Maroc est considéré comme l'un des rares pays arabo-musulmans à ne pas avoir de banque islamique. Le Maroc a tout à gagner en intégrant la finance islamique. Qui peut apporter des ressources fraîches, et injecter un nouveau sang dans notre économie.

A travers notre recherche nous nous interrogeons sur la place de finance islamique dans le financement des petites et moyennes entreprises, grâce notamment à une offre de produits financiers complémentaire au système classique, ce qui permet de répondre aux besoins croissants des PME qui peinent encore à trouver des sources de financement adéquates.

Nous allons présenter dans un premier temps le système financier islamique en mettant l'accent sur les produits de cette branche de la finance conventionnelle, et aussi les produits offerts par cette nouvelle industrie. Dans un deuxième temps nous abordons l'apport de la finance conventionnelle au Maroc par rapport aux PME

MOTS-CLEFS: Finance islamique, Finance conventionnelle, PME, banques alternatives, produits financiers islamiques.

1 INTRODUCTION

Le monde vit depuis 2007 les effets de la crise financière et économique. Elle est considérée la plus pire crise depuis celle de 1929. Elle a remis en cause tout le système monétaire ainsi que les modèles financiers développés par les ingénieurs financiers.

Les autorités n'ont pas pu encore cerner les pertes qu'elle a engendrées et elles adoptent des mesures d'austérité extrêmement strictes afin de sauver toute une économie de la faillite. C'est le cas notamment de l'Italie, l'Espagne, le

Portugal ainsi que la Grèce qui demande toujours l'intervention de la Banque Centrale Européenne (BCE) pour le rachat de leur dette et les institutionnels ont subi une décote de 50% de leur dette grecque.

Cette crise a eu le mérite de mettre en évidence la fragilité du système capitaliste face aux produits dérivés caractérisés par la spéculation et face à la spirale de la dette. L'énorme impact qu'a eu la crise sur l'économie a poussé certains analystes et chercheurs d'étudier les causes qui ont déclenché cette crise pour empêcher que cela se reproduise.

En ce sens, une commission des experts de l'ONU s'est réunie à New York sous la présidence de Joseph Stiglitz afin d'étudier les causes de la crise et d'essayer d'y porter solutions. En effet, la commission a insisté sur la nécessité de revoir tout le système monétaire puisqu'il a montré sa fragilité face à la crise, et parmi ses recommandations, s'inspirer du système de la finance islamique.

Dans cette période de crise, la finance islamique se montre en bonne santé et elle n'a pas été touchée par les effets directs de la crise. Son encours en 2010 est estimé à mille milliards de dollars et sa croissance est deux fois supérieure à la finance classique, s'élevant à 15% chaque année.

Ce travail présente les avantages offerts par la finance islamique aux petites et moyennes entreprises au Maroc, et mets l'accent sur les difficultés financières rencontrées par les PME lors des cycles d'exploitation et d'investissement. Surtout avec l'adoption de la nouvelle bancaire qui représente une étape importante pour assurer le décollage de cette nouvelle industrie. Il traite aussi les sources, les principes ainsi que la genèse de cette branche de la finance classique.

2 AUTOUR DE LA FINANCE ISLAMIQUE

Dans cette partie nous allons aborder les concepts de base de la finance islamique, dans un premier temps nous traiterons les principes de cette dernière, ainsi que ses sources. Par la suite nous abordons les fragilités de cette industrie, et les perspectives d'évolution de la finance conventionnelle dans le monde.

2.1 EN QUOI CONSISTE LA FINANCE ISLAMIQUE

La finance islamique s'articule autour de deux principes intangibles, le premier étant le partage des pertes et profits et le second étant le bannissement du Gharar, ou incertitude dans les relations d'affaires. La principale caractéristique de la religion musulmane est qu'elle régit tous les aspects de la vie du croyant, y compris la sphère économique. La Shariaa Muamala¹ plus exactement, la référence islamique en termes de relations d'affaires, tire ses sources respectivement du Coran, Al sunnah, Al ijmâa et Al qiyas.

Le Coran : source suprême qui transcrit la parole de Dieu et représente la base juridique du droit musulman. Le coran a, à plusieurs occasions, traité le volet économique dans la vie du musulman.

Al Sunnah : fait référence à toutes les paroles du prophète Mahomet ainsi que ses habitudes et comportements quotidiens, regroupés en Hadith, petits récits sur des situations rencontrées par le prophète.

Deux sources viennent compléter le Coran et la Sunnah, à savoir :

Al ijmâa : Al ijmâa n'est autre que ce qu'on nomme plus communément « la doctrine ». Cette notion prend toute son importance dans le cas des IFI car le processus d'agrément de nouveaux produits par les instances de tutelle sollicite Al ijmâa des savants pour trancher du caractère licite ou non des produits proposés.

Al qiyas : ou analogie, cette méthode est considérée comme la quatrième source du droit en Islam. Cette source consiste, en cas d'absence de solution à un problème de droit dans le coran et la Sunnah, en l'application d'une solution déjà obtenue pour une problématique analogue.

D'un point de vue plus pratique, un rapprochement très ténu peut être fait entre la SNC et le lien juridique que pourrait entretenir l'institution financière avec un partenaire notamment en ce qui concerne les comptes d'investissements participatifs. Ainsi, la Société en Nom collectif SNC régie par le code de commerce stipule que les associés sont indéfiniment et solidairement responsables des pertes ou dettes contractées par la SNC. Cette prescription traduit sans anicroche le principe du partage des pertes et profits qui constitue le principe de base de la finance islamique. Nous pouvons en déduire que les produits proposés par ce type de gestion des richesses sont parfaitement solubles dans le paysage juridique marocain et même souhaitables en cas de défaillance de la société car les personnes physiques seront indéfiniment et solidairement appelés à honorer les dettes fiscales, commerciales et sociales de la société.

2.2 PRINCIPALES CRITIQUES A L'ENCONTRE DU SYSTEME FINANCIER ISLAMIQUE

La finance islamique, de prime abord hermétique et intraitable, demeure selon ses détracteurs, très perspicaces par ailleurs, vulnérable sur bien des aspects, les plus notables étant :

La concentration sur des secteurs d'investissements bien définis : un des phénomènes liés à la finance islamique et qui alimente à juste titre les critiques négatives à son égard n'est autre que la focalisation des bailleurs de fonds sur un choix très réduit d'investissements, notamment immobiliers.

Le recours à des domaines bien particuliers n'est pas sans conséquence. Dans les faits, la favorisation de tel ou tel secteur en fait une bulle spéculative, souvent sans fondement économique objectif, l'islam au passage interdit le recours à la spéculation, d'où une contradiction manifeste entre le texte et l'application.

L'élitisme des stratégies des IFI : les établissements islamiques sont depuis leur création surtout à la recherche de partenaires fortunés capables, à travers leurs réseaux et leur puissance, de rechercher les investissements les plus juteux et lucratifs possibles. Les PME et les particuliers sont, pour ainsi dire, les parents pauvres de ce système qui « ne vise que les fortunes des pétromonarchies », pour reprendre une phrase d'un des détracteurs du système,

La forte technicité qui s'est emparée de la finance islamique à travers l'apparition de produits structurés assez complexes « conformes à la Shariaa » selon certains législateurs, et non selon d'autres. Les produits en question sont à titre d'exemple le Salam, instrument dérivé semblable au contrat à terme, d'où sa faille selon les critiques, dans la mesure où son principe peut être étroitement rapproché de la vente à découvert, quintessence même du gharar, formellement banni par la finance islamique. Du fait du développement rapide des moyens de communication et de la multiplication des intervenants sur les marchés, la technicité dans la finance devient de plus en plus utile, voire indispensable. Un assouplissement des positions du législateur musulman est de ce fait préconisé afin qu'il pérennise sa présence sur la sphère financière

2.3 PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

A la lumière de ce qui a été exposé dans les paragraphes précédents, il ressort que la finance islamique ou éthique au sens large a de beaux jours devant elle. Des mesures concrètes ont été prises dans la foulée afin d'attirer les investisseurs de tous horizons :

En Grande-Bretagne, en 2007, le gouvernement a créé la Commission de réflexion sur les opportunités de développement de la finance islamique. La FSA (Financial Services Authority) a constitué plusieurs départements dédiés à la finance islamique et donné l'agrément à plusieurs institutions. Il existe actuellement 5 banques islamiques en G.B, et la tendance n'est sûrement pas en déclin (The Islamique Bank of Britain -2004-, European Islamique Investment Bank -2005-, The Bank of London and Middle East -2007-, European Finance House -2007-, Gatehouse -2008-).

Paris, aussi, est en train de se doter de moyens lui permettant de rivaliser avec Londres et les autres plateformes. Ainsi, les Sukuk ont été admis sur le marché français en 2007 et l'AMF a signé un accord avec AAOIFI en 2009. La SGAM a déjà pour sa part lancé depuis 2004 des fonds islamiques.

Pour autant, les acteurs du marché devraient relever des défis de taille Parmi lesquelles :

La formation des compétences, très rares, dans le domaine (experts-comptables et auditeurs spécialisés, consultant Shariaa, risk management islamique...);

La nécessité de développer un marché interbancaire islamique afin de pallier la faiblesse de la liquidité des actifs ;

La nécessité d'homogénéiser les normes comptables afin de permettre la comparabilité des produits.

3 LA FINANCE ISLAMIQUE AU MAROC

Au Maroc la finance islamique se développe de façon remarquable surtout avec la nouvelle loi bancaire, Dans notre étude nous avons décidé de traiter dans un premier temps l'apparition et l'environnement de la finance islamique au Maroc avant de passer au financement des PME. En mettant l'accent sur l'apport de cette filière de la finance classique par rapport aux possibilités de financement offertes aux PME marocaines.

3.1 ENVIRONNEMENT DE LA FINANCE ISLAMIQUE AU MAROC

Avant la clarification concernant la mise en place des banques islamiques au Maroc qui a été apportée par le gouvernement actuel que vous trouviez en détail dans les paragraphes suivants, plusieurs interprétations m'ont interpellé concernant le retard qu'à mis le Maroc dans l'introduction des banques islamiques.

L'introduction des banques islamiques va émaner bien évidemment d'une banque qui se trouve dans le moyen orient, et plus particulièrement dans les pays du golf afin de tirer profit de ses expériences dans le domaine. Le problème qui se pose, c'est que ces banques disposent suffisamment du cash leurs permettant de s'installer ou d'acheter toute structure rentable si on leurs donne l'accès pour s'y installer. Il est sûr qu'un grand nombre de la population marocaine veut se financer avec des crédits conformes à la loi islamiques, ce qui fait que l'introduction des banques financées par les pays du golf aura un retour sur investissement important. Cette marge de profit va échapper aux banques de la place en plus de la perte de leur part de marché. Cette situation va entraîner des pertes colossales pour les banques classiques.

Ces dernières ont introduit des produits alternatifs côte à côte des produits classiques, mais ce sont des produits considérés trop cher pour la population marocaine.

Cette stratégie a laissé certains auteurs*(article publié sur Big Brother) penser qu'il s'agit d'une stratégie faite expressément pour échapper les banques islamiques de s'installer au Maroc. En effet, quand elles voudront s'installer, on leur explique que le pays a déjà essayé d'introduire les produits alternatifs mais ça n'a pas marché, personne n'en voulait. Cette stratégie permettra aux banques de la place de préserver leur rentabilité ainsi que leur part de marché.

En réalité, on voit clairement que les produits alternatifs n'ont pas connu un vrai succès, ce qui nous laisse s'interroger si la population marocaine est indifférente entre la conclusion d'un crédit à intérêt et un crédit répondant aux exigences de la charia.

La réponse sur cette question se trouve dans l'étude qui a été faite par le cabinet IFAAS. L'étude montre que, d'après l'échantillon interrogé, 94% ont répondu positivement à l'idée d'épargner leur avoir dans une banque islamique, 70% sont intéressés par les produits islamiques, et 88% sont intéressé par les produits financiers conformes à la Charia.

Le directeur de projet insiste sur la réunion de certaines conditions jugées obligatoires afin de permettre une bonne commercialisation des dits « produits alternatifs », il s'agit plus particulièrement d'une stratégie marketing bien réfléchie, d'une tarification acceptable et d'une innovation qui se situe au cœur des préoccupations des banques. « L'innovation doit être au contre des préoccupations des banques afin de concevoir les produits adéquats répondant aux besoins de la clientèle et contribuant à la croissance économique du pays », précise le directeur de projet.

On voit clairement que les ménages sont prêts, sous les conditions récitées, de se financer par les produits alternatifs et qu'ils ne sont pas indifférents entre la conclusion d'un crédit classique et un crédit alternatif.

Après l'élection du parti islamiste, Parti de la Justice et de Développement (PJD), et la désignation de son secrétaire comme chef du gouvernement, le parti a déposé auprès du parlement le projet de loi régissant la finance islamique au Maroc. D'après Najib BOULIF, le ministre des affaires générales et de la gouvernance, le projet consiste à mettre à côté de la loi bancaire relative à la finance conventionnelle, un chapitre réservé à la finance islamique.

Ce travail prend en charge et élabore une introduction progressive des banques purement islamiques au Maroc. « Nous nous attendons à ce que le Parlement approuve le projet de loi avant la fin de cette année. Le plan actuel est de permettre une introduction progressive des banques islamiques afin de préserver la compétitivité des banques (classique) existantes » déclare Boulif.

Après la validation du parlement de ce projet, les banques islamiques seront autorisées à opérer à côté des banques classiques de la façon suivante : « Les banques locales seront autorisés à prendre au moins 51 % de son capital, dans la mesure où 49 % restant iront au prêteurs islamiques étranger. Il ya une très forte demande de l'étranger pour un tel projet » rajoute Boulif.

La demande émane de la Qatar International Islamique Bank. En effet, le chef du gouvernement a reçu le 11 décembre 2011 le président de la QIIB ainsi que le PDG de la même banque.

Les entretiens ont porté sur la mise en place d'une banque islamique et une assurance islamique au Maroc sous forme d'une joint venture avec les participations citées plus haut.

Le but de cette coentreprise est de bénéficier de l'expérience de la QIIB en matière de la finance islamique au Maroc.

« Le Maroc souhaite bénéficier de l'expertise de QIB dans le domaine de la finance islamique afin de dynamiser le secteur bancaire marocain et de répondre aux attentes des actionnaires et des clients » affirme Benkirane, chef du gouvernement.

Il aura lieu dans un premiers temps d'introduire une seule banque islamique dans le but à savoir si le public va répondre positivement à cette implantation ou pas. Si c'est le cas, le gouvernement procédera dans un deuxième temps à l'élargissement du réseau bancaire islamique.

Etant de confession musulmane, le Maroc a introduit ces dernières années des produits dits alternatifs, à côté des produits conventionnels fonctionnant avec les intérêts.

Ces produits alternatifs se trouvent dans les trois principales banques du secteur bancaire, à savoir ATW, la BCP, et la BMCE.

La banque ATW a créé une filiale baptisée Dar Assafaa dédiée au financement alternatif.

Par financement alternatif, on entend des produits qui sont conformes à la charia et aux principes de l'AAOIFI.

Les marocains considèrent que les prix pratiqués ou encore la marge bénéficiaire de cette société de financement sont trop élevés. Certains citoyens préfèrent recourir à la forme classique de crédit qu'à la forme alternative en invoquant la raison de la cherté des produits alternatifs, et qu'ils expliquent cette cherté par la situation de monopole de cette société car qu'elle veut tirer ses profits au maximum par sa marge bénéficiaire exagérée.

4 LES PRINCIPALES FRAGILITES DES PME MAROCAINES

A cause de son caractère familial, Les PME peinent souvent à trouver des sources de financement adéquates, d'une part il y a la réticence des banques classiques qui exigent de plus en plus de garanties parfois inexplicables et très contraignante à cause de l'insuffisance des fonds propres et à la fragilité financière des PME.

D'autant plus l'absence d'un marché financier solide aggrave la situation et rend la problématique de financement plus délicate, et confirme la dépendance vis-à-vis des sources de financement classiques (financement indirect) 3

On peut dire que le problème de financement est un problème généralisé sur toutes les PME dans les pays en voie de développement, mais cela encourage à faire plus d'efforts pour ne pas négliger les nouvelles sources modernes

Ainsi, les PME sont défavorisées dans l'accès aux nouvelles technologies à cause des imperfections de marché auxquelles elles sont confrontées. Le cloisonnement du marché financier, l'information imparfaite sur le marché de nouvelles technologies, la faible mobilité du facteur humain, ainsi que le coût du traitement de l'information par les nouvelles technologies constituent une série de freins pour ces entreprises ».4

Un autre problème caractérise nos PME c'est l'incapacité à pénétrer les marchés internationaux, elles restent limitées dans le marché national, à cause du manque d'expérience, et de moyens nécessaires pour se diversifier et apporter un produit de bonne qualité afin de répondre aux attentes des clients étrangers.

Notons aussi le manque de profil et de compétences humaines qui se dirigent souvent vers les grandes boîtes.

5 LE FINANCEMENT DE LA PME-PMI

La finance islamique pourrait apporter une valeur ajoutée à la petite et moyenne entreprise, En effet la question de financement constitue encore une entrave majeure qui caractérise les PME au Maroc, l'insuffisance des fonds propres en est un complexe primordial auquel les entrepreneurs doivent apporter des solutions. Face à cette situation le financement bancaire classique reste la bouée de secours disponible. Les banques marocaines exigent des garanties et les taux d'intérêt appliqués restent élevés par rapport à la structure financière des PME qui souffrent aussi d'un traitement inéquitable comparée à la grande entreprise. Notons au passage que l'entrée de nouvelles banques dans le marché pourra réellement ouvrir de nouvelles opportunités de financement aux PME.

Les formules proposées par les banques islamiques (alternatives) peuvent rendre la relation « banque-PME » plus équitable car la banque sera un véritable partenaire (principe des 3P) et non pas un simple intermédiaire. De plus les banques islamiques vont apporter leur expertise afin d'accompagner les PME, On peut rajouter aussi le fait que la diversité en matière de produits de la finance islamique va bien évidemment encourager les jeunes porteurs de projets, dont le souci majeur reste la présentation des cautions et des garanties solides lors de la demande de crédit auprès des banques classiques. Il faut signaler aussi que le principe des 3P (partages des pertes et profits) va bouleverser en quelques sortes les

méthodes de travail poursuivies par les banques classiques qui devraient changer leur comportement et méthodes de faire en proposant d'autres solutions complémentaires.

Par ailleurs, la banque islamique est une organisation à but lucratif répondant à la loi coranique et à la charia, ce n'est en cas une institution de charité, elle partage les mêmes buts avec une banque conventionnelle pour assurer sa pérennité et sa survie. Mais l'introduction des banques conventionnelles au Maroc pourrait changer la donne, et injecter un nouveau sang dans le système financier. Maintenant les dirigeants des entreprises sont amenés à changer leurs méthodes de management, en adoptant des modèles basés sur la transparence, et la bonne gouvernance afin de saisir toutes les opportunités offertes avant que les autres s'y intéressent. Donc la mise à niveau de la PME est devenue une affaire urgente afin d'en profiter des produits qui seront offerts sur le marché.

Enfin la PME sera le premier bénéficiaire de cette nouvelle expérience, les banques vont probablement s'orienter vers d'autres produits commerciaux et d'autres produits d'investissement.

La finance islamique se présente comme une alternative qui accompagnera le développement et l'expansion des PME au Maroc. Cette finalité ne pourra se faire qu'à travers un engagement des banques de la place qui doivent offrir des produits bien étudiés afin de réussir. De même, Les dirigeants doivent aussi fournir des efforts par rapport aux méthodes de gestion, de transparence, et de bonne gouvernance, pour saisir cette nouvelle opportunité.

Il y a quelques années, la question de la finance islamique n'était que très peu abordée dans le débat public au Maroc. Cette finance se présentait qu'un attrait mineur.

Pour les régulateurs, la question paraissait complexe. Pour les dirigeants des banques, elle paraissait secondaire.

6 CONCLUSION

Aujourd'hui, le sujet intéresse d'avantage. L'accumulation des revenus pétroliers, la fragilisation de la finance conventionnelle et les exigences de traçabilité financière rendent le débat autour de la finance islamique « libre d'intérêt » plus précis. Certains acteurs y voient un complément de gamme utile pour une expansion bancaire internationale servant à canaliser une partie des revenus pétroliers. D'autres y voient des perspectives d'une bancarisation de masse de population à la recherche de « produits financiers durables », conformes à l'éthique musulmane.

Malgré son jeune âge, la finance islamique contemporaine a de grandes chances de réussite en Occident.

Mais l'augmentation de la complexité par l'innovation des produits « charia compliant » doit être maîtrisée. Il faut donc espérer d'un futur conseil financier de la charia ; de préférence d'origine publique en France, préserve le caractère tangible de cette finance libre d'intérêt (FLI) de sorte qu'elle demeure une finance au service de l'économie réelle. Tout dérapage « spéculatif » basé sur des « effets de leviers » inconsidérés donnera raison à ses détracteurs.

La ligne jaune à ne pas dépasser en matière d'innovation financière islamique reste donc à définir notamment à la lumière de la crise mondiale actuelle. Elle constitue l'un des enjeux principaux pour l'apparition d'une véritable finance islamique à la française dans les années à venir.

Au Maroc les PME peinent encore à trouver des sources de financement adéquates, Malgré toutes les politiques menées en faveur de ces dernière, on peut dire donc qu'il reste encore du pain sur la planche que se soit pour l'Etat ou les institutions financières, grâce notamment à l'amélioration de l'offre disponible et une diversification des produits proposés .

L'arrivée des banques alternatives au Maroc pourrait dynamiser l'économie, grâce à la multiplicité des offres de financements destinées aux entreprises et aux ménages, La Pme peut accélérer sa croissance, il faut juste s'adapter avec le nouveau paysage financier grâce à une meilleure réactivité et bonne gouvernance au niveau de la gestion et des choix stratégiques afin de relever le défis.

REFERENCES

- [1] Dr. Abdul Rahim Abdul Rahman (2012) An Introduction to Islamic Accounting Theory and Practice, Ed CERT
- [2] Muhammad Ayub Understand Islamic finance 2007, John Wiley & Sons
- [3] Tariqullah Khan et Habib Ahmed, (2001) Gestion des risques en finance islamique BID
- [4] Elyes Jouini et Olivier Pastré. (2009) La finance islamique : une solution à la crise ?
- [5] LORIN Christophe. Le suivi du risque dans une banque, approche méthodologique et outils d'analyse
- [6] JAOUEN Michel. Vers une gestion quantitative du risque de crédit dans une banque,
- [7] Karim CHERIF, HES Genève. Analyse des produits financiers islamiques

- [8] Sofia BENNAMARA, Université de Laval Finance islamique et capital-risque
- [9] Malika Amri, Université Toulouse 1 Les spécificités des contrats de financement dans les banques islamiques
- [10] Najib IBN Abdeljalil : " évaluation & financement des investissements de l'entreprises", 1er édition 2002, édition consulting.
- [11] NORBERT Guedj "finance d'entreprise", édition d'organisation.
- [12] Mohamed LAARBI "la profession bancaire au MAROC" édition la porte.
- [13] BERNARD Ferpet "mon entreprise et mes banques" top édition 1989.
- [14] Elmelki Anas (2011), « le principe de partage des profits ou des pertes dans le cadre des banques islamiques : illustration modélisée des contrats de financement participatifs Mudaraba et Moucharaka », Global Journal Of Management and Business Research, Etat unis.
- [15] Nciri Hamza (2011), « la finance islamique à la française », In Libro Veritas.
- [16] Cherif Karim (2008), « la finance islamique : analyse des produits financiers islamiques », Haute Ecole de Gestion de Genève (HEG-GE) Economiste d'entreprise, Genève.
- [17] Les cahiers de la finance islamique, n°3, Ecole de Management Strasbourg.
- [18] Johansen Baber (2006), « le contrat Salam, Droit et formation du capital dans l'entreprise Abbasside (XIe-XIIe siècle) », éditions de l'E.H.E.S.S.
- [19] M Humer Chapra, Tariqullah Khan, « Réglementation et contrôle des banques islamiques », étude spéciale n°3, Banque Islamique de Développement et l'Institut Islamique de Recherches et de Formation.
- [20] M'rad Mohamed Ali (2010), « Les risques de marché en finance islamique », Bridgers One, Paris.
- [21] Munawar Iqbal, Ausaf Ahmed, Tariqullah Khan, « Défis au système bancaire islamique », document occasionnel n°2, Banque Islamique de Développement, Institut Islamique de Recherches et de Formation.